

1 *Faites votre inventaire*

La première action à entreprendre est de connaître tous les produits en stock sur l'exploitation afin d'identifier ceux que vous pourrez encore utiliser en 2003.

ATTENTION : pour certains produits, la dernière période d'utilisation est proche.



2 *Allez dans votre stock*

avec le tableau ci-joint...

Vous noterez les noms commerciaux complets et les quantités correspondantes à chaque produit.

Vérifiez également vos commandes en cours

Afin de vérifier si les produits que vous achetez maintenant sont concernés par ce retrait. Dans ce cas, assurez-vous que vous pourrez les utiliser d'ici la date de retrait

3 *Confrontez votre inventaire avec la liste ci-jointe.*

Entourez les produits qui figurent sur cette liste, ce sont les spécialités commerciales qui seront interdites en 2003. Ce sont eux que vous devez utiliser avant la date indiquée d'interdiction.

Attention !

A ceux-là peuvent s'ajouter des produits déjà interdits depuis quelques années. Si vous souhaitez réaliser un bilan complet de votre stock de produits phytosanitaires, renseignez-vous auprès de vos conseillers habituels.

4 *Votre inventaire est réalisé. Et maintenant que faire ?*



Le produit sera interdit cette année.

- 1 Limitez vos achats à la quantité minimale nécessaire pouvant être utilisée avant la date limite d'utilisation.
- 2 • Utilisez en priorité ce produit avant l'échéance réglementaire.
• Lisez attentivement les instructions figurant sur l'étiquette.
• Suivez les recommandations d'emploi en respectant les usages et la dose prescrite.

ATTENTION ! Tout usage non autorisé est interdit.

En cas de doute sur les conditions d'emploi du produit, rapprochez-vous de votre conseiller technique habituel.

Le produit est interdit.

La loi mentionne très clairement que la détention par l'utilisateur final, en vue de l'application, de produits non autorisés, est interdite. Des contrôles sont régulièrement effectués par les services compétents du Ministère de l'Agriculture.

Le produit phytosanitaire non utilisable (P.P.N.U) devient un déchet : vous devez alors respecter la réglementation en vigueur, en particulier pour son stockage temporaire en vue de son élimination.

STOCKAGE TEMPORAIRE

- 1 Conservez ces produits dans leur emballage d'origine avec leurs étiquettes : cela facilitera leur élimination ultérieure. Ne jamais transvaser ou mélanger les produits, même les fonds de bidon.
- 2 Lors de la manipulation des PPNU, toujours veiller à se protéger avec les équipements appropriés (combinaison, gants, masque, lunettes).
- 3 Stockez ces produits dans le local réservé aux produits phytosanitaires, mais en les isolant des produits encore utilisables.
- 4 Etiquetez ces produits avec la mention « à détruire ».
- 5 Sortez ces produits de l'inventaire comptable.

ELIMINATION

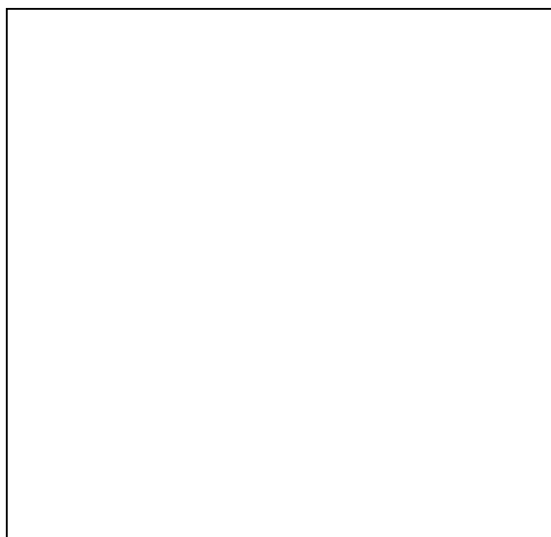
- 1 Renseignez vous auprès de votre distributeur, votre Chambre d'Agriculture ou votre syndicat pour connaître les dates des prochaines collectes de PPNU organisées dans votre département.
- 2 A défaut, **contactez directement ADIVALOR au 0 810 12 18 85** (Numéro Azur, prix d'un appel local).
- 3 Notez les dates de collecte : elles ne sont en général pas nombreuses.
- 4 Si vous ne souhaitez pas attendre ces collectes, faites appel à une entreprise d'élimination agréée.
- 5 Exigez un justificatif d'élimination. Il pourra vous être demandé (le détenteur du déchet en est responsable jusqu'à son élimination finale).



Mieux traiter en respectant l'environnement.

L'OPÉRATION DE SENSIBILISATION pour améliorer les pratiques de protection des cultures, ouverte à tous les partenaires qui veulent apporter leur contribution à une protection des cultures efficace et respectueuse de l'environnement.

CETTE ACTION EST MENÉE par ADIVALOR et PHYTOMIEUX, en collaboration avec les Chambres d'Agricultures, les FDSEA, les négociants agricoles, les coopératives agricoles, les firmes productrices de phytosanitaires et l'appui des services du Ministère de l'Agriculture.



Agriculteurs Distributeurs Industriels pour la Valorisation des déchets agricoles

SOCIÉTÉ CRÉÉE PAR LA PROFESSION, a notamment pour objectif, avec le soutien des pouvoirs publics, d'organiser de façon pérenne la collecte et l'élimination des déchets phytosanitaires à usage professionnel.

Les actions PHYTO MIEUX et ADIVALOR s'inscrivent dans une stratégie interprofessionnelle de meilleure prise en compte des questions environnementales dans l'utilisation des produits phytosanitaires.



Contacts



infos@adivalor.fr



Tél. : 01 44 95 08 20
phytomieux@trame.org

Produits phytosanitaires

2003 sera la dernière année d'utilisation de nombreux produits phytosanitaires. Il est donc impératif de vérifier dès maintenant les produits que vous avez en stock et de raisonner au mieux vos prochains achats de phytosanitaires.

Retraits 2003

Pour la sécurité des applicateurs, des consommateurs et de l'environnement, les produits phytosanitaires répondent à des exigences réglementaires de plus en plus sévères. Dans ce contexte, un vaste programme de retrait de produits est engagé par les pouvoirs publics.

Bien gérer ses stocks



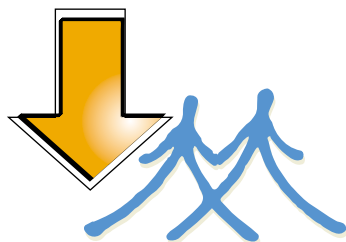
Mieux traiter en respectant l'environnement



ADIVALOR®



Inventaire du stock



ATTENTION :

Seuls les emballages portant un numéro d'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) sont des produits phytosanitaires.

N'intégrez pas les engrais foliaires, les désinfectants d'élevage...

Votre stock

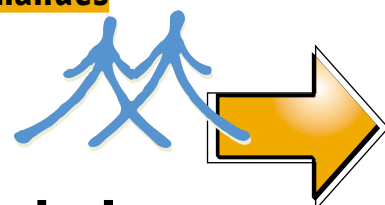
Produit commercial ①	Quantité	Firme	n°AMM	Substances actives

① **Attention relevez bien le nom complet y compris les lettres à la fin de la marque principale.**

En effet dans certaines familles de produits qui portent la même marque, le retrait d'autorisation ne concerne que certains (ceux dont la substance active n'est plus soutenue).

Le suffixe permet de les distinguer.

Vérifiez également vos commandes en cours



Gérez bien vos stocks !

Soyez vigilants, un produit non utilisé avant son retrait d'autorisation sera :

- ① de l'argent perdu,
- ② des complications de stockage
- ③ et des stocks coûteux à détruire.

Produits phytosanitaires faisant l'objet d'un

CAS GÉNÉRAL : Date limite d'utilisation : 31 décembre 2003

ABD SOLUOSE

ABYSS
ACAFOR
ACARYL 240
ADIATRA liquide ▲
AKTON
ALAMIN TX
ALAZINE GR ▲
ALAZINE ▲
ALEZAN
ALHOA ▲
ALTO BS PEPITE ▲
AMETREX ▲
AMEXINE PM ▲
ANTARES ▲
ANTHIO FORT
ARBONET E
ARBONET G
ARIAX
ARLEN EV
ARSENAL
ATAZINAX 80 ▲
ATAZINAX FLO ▲
ATOLL ▲
ATRA CHOC ▲
ATRA NET CLEANCROP ▲
ATRA STEF ▲
ATRACURE 50L ▲
ATRADOUR S ▲
ATRADRY ▲
ATRAFORT ▲
ATRAGAN 500 ▲
ATRALENOX SC ▲
ATRALINE 50 EL ▲
ATRALON LP ▲
ATRAMOP ▲
ATRAPHYT 80 ▲
ATRAPHYT EL ▲
ATRAPLAN ▲
ATRASAN ▲
ATRATENA ▲
ATRATEX EL ▲
ATRATYLONE LA 50 ▲
ATRINAL JAR
ATRINAL M
ATTACK TS
AUSTRAL

BAGAR EV

BARAL ▲
BARCLAY TIMLIN
BARKO ▲
BARONNET
BASITAC 75 PM
BAYFIDAN D
BAYSOL Désher. Total liquide
BAYTON M O
BELLATER EXTRA FLUIDE ▲
BENLATE
BENLATE OD
BENO+
BENOFERT
BENOMEX
BERET
BERET NC

BIRLANE CE ●●
BIRLANE G ●●
BIRLANE G 5 S ●●●
BLADAFUM
BLANDIUM
BLAZER 2L
BONSAI EV
BOUL'HERB
BRESTAN 10 ▲
BRISCAR
BROMACERT
BROUSSNET
BULDOZER ▲
BUSHLESS

C 300

CALLITRAZ ▲
CALLITRYNE 500
CALLIZIME ▲
CALTAN LM
CAPSOLANE
CARMA
CAT L SIAPA ▲
CEETAL PLAIE
CELATOX Arbustes
CENTURY ▲
CERNET ▲
CHEMESTER 180
CI-92
CIGEV Cicatrisant
CILURON
CIMEKA 180
CIMEKA TX SUPER
CITY
CL 85
CLAIRSOL 85 ▲
CLAP ▲
CLARK ▲
CLERY ▲
CLICK ▲
COMODOR
COMPETE COMBI
COMPETE COMBI DF
COMPETE EXTRA
CORONA
CORSUM
COUNTER 10G
COUNTER PLUS
CRONETON
CRONETON J
CRYPTOX
CUPROLATE
CUPROLATE Corbeaux
CUPROLATE PLUS Corbeaux
CUPROLATE PLUS Corbeaux LI
CUPROLATE PLUS T2 LI
CURASIS
CYAN-IT
CYBET
CYPRENE EL

D 85 LAPA

DACAMOX 5S
DACAPON
DAKOTA

DALAPHYT

DANITOL
Débroussaillant 2D
Débroussaillant 4323 DP
Débroussaillant DP
DECAP HERB EV
DECIS B
DECIS QUICK
DECLIC ▲
DELTANET II G
DÉSHER. 841 plantations ▲
DESORMONE Prairies
DESORMONE Total Concentré
DETASSELOR
DHT 941
DIABLANC
DIADEM 2
DIAMIDE 5
DIANET 77
DICONET Total
DIKEL
DIMECRON 10
DINUREX ■■■
DIORANE L 500 ▲
DISYSTON
DIURAL 7
DOMANIS + SAFENEUR
DORADO
DOSANEX FL
DOTAN
DOWPON
DOWPON LABO
DRACA
DUELOR
DUELOR+SAFENEUR
DYBAR FLO
DYFONATE 10 CE
DYFONATE 5 Granulés
PROCIDA
DYFONATE MS
DYFONATE STAUFFER
D-ZERBAN 650

EDESSE ▲

EKAFERT
EKALUX
ELECTER L
ELECTRER P
ERADICANE G ▲
EURO-APPRO I.8
EUPARENE
EXILERB
EXTRASIM ▲

FAETON GD liquide ▲

FATOX ROYAL
FERTICLEAN ▲
FILMOX BLEU AC
FILMOX FUCHSIA AC
FILMOX JAUNE AC
FILMOX ROUGE AC
FILMOX TURQUOISE AC
FILMOX VERT AC
FISAMIDE
FISAMIDE 3 GS

FIXOFRUIT

FLAMBEUR
FOLIMATE
FONGARIDE
FORTILINE
FRUITONE DP
FUNGINEX
FUNGINEX EV
FUNGINEX PLUS
FUSATOX ROYAL

GALAXY

GAO
GARDOPRIME G ▲
GARDOPRIME liquide ▲
GENOIS
GEOPHOS 5 G
GEOR
GEOR NC
GERMINATE DOUBLE liquide
GESAGARDE 50 ●●
GESAPAX 80 ▲
GESAPAX Autosuspensible ▲
GESAPRIME 80 ▲
GESAPRIME 90 Solurapide A ▲
GESAPRIME Autosuspensible ▲
GESATOPE 50 ▲
GESATOPE 80 ▲
GESATOPE Autosuspensible ▲
GESATOPE Z Autosuspensible ▲
GODWIN
GONG ▲
GONG 80 WG ▲
Granulé METAXOR Total D.B
GRANUSOL 725
GRANUXOR
GREEN TURF 4
GUEPARD

HALLEY

HALOFIX
HALOX
HERBA D.B.G.
HERBACYL Désher. Total PM
HERBANET
HERBAPHEM ECO
HERBI 7
HERBICINE PLUS
HERBIUS
HERBIXOL KA
HERTIN BROMA D
HERTIN DOSABRO
HERTOG G3
HOSTAQUICK CE
HTG 10 Granulé AQUA
HUMEXTRA CONCENTRE
HURICAN
HYGIELAND ECO
HYGIELAND SUPER L
HYVAR X ●●

IGRANE 50

IGRANE Autosuspensible
IGRATER 50 poudre
mouillable

ILLIMANI

INDIANA 2000
INSECTIVIL Systémique
INVERT DP
IPISIMAX ▲
IROQUOIS ▲
IROQUOIS SC ▲
ISATHRINE
ISOR ▲

JANUS ▲

JUMP R
JUMP RS

KABAT

KALEIS ▲
KARAL ▲
KARMEX ■■■
KELPOUSS Désher. conifères
et arbustes ▲
KELTHION
KID EV
KILNET-SAT
KILVAL
KRENITE
KRENITE FORET
KYTROL D
KYTROL G
KYTROL WP

L.C Désher. ▲

LADDOK ▲
LADDOK 400 ▲
LADDOK PRO ▲
LANTIRONCE 180
LASSO GD ▲
LASSO GD Granulés ▲
LASSO GD liquide ▲
LEGUMEX
LENTAVIGNE ▲
LERMOL 3
LIMPAN ▲
LINK ▲
LIQUA RID
LIQUA RID 42
LOUXOR

MAITRINE ▲

MAKISAR
MALHERB
MALICE
MARS
MAVRIK B
MAVRIK SYSTO
MAZIPRON ▲
MELAZINE ▲
MERCANTOR
METAXOR Total 3 MA
METEOR
METORAN
MEVINFOR
MILAN
MIRAL.10.G
MITACID T
MITCHELL 330



MITCHELL 502
MITCHELL 550
MORESTAN
MORESTAN J
MUSTANG
MVP

NABU
NATOD
NAVETTE
NEC
NECTEC PATE
NEFER ▲
NEMACUR O
NEORON
NETEROX II
NITRACIL
NOVASIME ▲
NOVATRA ▲
NOVERTEX DP
NOVERTIX Débroussaillant
NOVERTIX SUPER
NOVERXONE prairies
NOVERXONE ZX
NOVEX FLO 80 ■ ■ ■

OCCI 180 débroussaillant spécial
OFTANOL T
OFUNACK EC
OMITE TD EW
ORESTE
OSIRIS ▲
OSLO
OXYJONC
OXYPLAN -480

PATORAN F1
PEJITE
PELLEXPAN AC
PENSUC ▲
PENTAC WP QUINO
PERALINE DRY ▲
PERAVIX AC
PHOENIX 400 SC ▲
PHOENIX T ▲
PHORAZIP 5 G
PHOSDRIN W 10
PHOSFLEUR 1,5
PHYTOSIL BOIS
PIRIZOL SUPER 3G
PLANTVAX
PLEIADE
PLEIADE EC
POLYFLOR Antimousse Gazon
POPTENE 3G
PP 140 F
PRADONE TS
PRENET
PRESTO
PRETOX ROYAL
PRIMAFLUID ▲
PRIMAGARDE autosuspensible ▲
PRIMEXTRA + SAFENEUR
autosuspensible ▲
PRIMEXTRA Autosuspensible ▲

PRINTAGAL
PROCARPIL Tomates
PROFUNDO
PROMAZIP
PROPIXINE liquide ▲
PROTEROX
PROXIMA
PROXIMA Corbeaux
PROXIMA NC
PSILATOX Granulé 5
PULSAN
PULSAN HM PEPITE
PULSAN PEPITE
PULSAN Semences
PULSAN TS
PULSAN TS PEPITE
PYLIOS ▲

QUINO CHANCRE S
QUINOLATE 40
QUINOLATE 400
QUINOLATE AC FL
QUINOLATE PLUS AC FL
QUINOLATE PLUS anticorbeaux éco
QUINOLATE PLUS HI FI
QUINOLATE PLUS HI FI liquide
QUINOLATE PLUS semences éco
QUINOLATE PLUS V 4 X AC FL
QUINOLATE PLUS V4X semences
QUINOLATE PRO
QUINOLATE PRO AC FL
QUINOLATE PRO FL
QUINOLATE Semences W.K.
QUINOLEATE AC FILM
QUINOLEATE PLUS AC FILM
QUINOLEATE PLUS V4X AC FI
QUINOLEATE V-4-X Semences

RANIL ▲
RAPASS
REICO Total Granulés NF
RESEED
RESEED 42
REZAR
RHODOCIDE ● ●
RONDO
RONDO M
RUSTENDOR

SABRINE ▲
SANDOFAN M 8
SANDOFAN M8 PEPITE
SANI BR 42
SANI Débroussaillant
SANIGRANE DB
SAPROL DC
SARTAX ▲
SATIS
SCAR Total STA
SCIPIO
SEDURON ■ ■ ■
SEMAX
SERITONE R
SERK EC
SERNET

SEVAFLOR CHARGE
SEVAFLOR Conservateur
SEVAFLOR trait. DE L'EAU
SIERRABROUSS
SIGONA
SIMAFOR
SIMAPHYT 80 ▲
SIMAPHYT EL ▲
SIMASAN ▲
SIMATEX EL ▲
SIMATYLONE LA 50 ▲
SINBAR ● ●
SIP Débroussaillant 180
SIRDATE LS
SIRDATE P
SIRDATE S
SOLDOR ▲
SOLICAM S
SOLLYS ▲
SONAR P5
SOPRAPHAL
SOVILO liquide Total
SPICACIL
SPICAGRAN
SPICALAND
SPRA AWAY 42
STARANE 837
STARFOS
SUBWAY EV
SUPER HERBITOX Granulé V
SUPER METAXYL ST
SUPER PLASNET
SUPER PLASNET EV
SUP'ERB liquide
SUPERGREEN EXPRESS
SUPERON DB
SUPERSELECTYL
SURAX
SURGRAN
SURPASS 4 S
SUZA BTG 180
SUZALTAI
SYNCHRO PEPITE
SYSTEMPHOS

TECHN'ATRAL 50 liquide ▲
TECHN'AZIL 50 liquide ▲
TEDION émulsion 8
TEMPRA 80 PM ■ ■ ■
TERBAZINA 500 SC ▲
TERBUPHYT
TERBUTREX 500
TERCLAIR GR
TERCLAIR PRO
TERFRANCE désher. total granulés
THONFOR ● ●
TIMBAL F
TOKO Granulé ▲
TOMATONE
TONIFIX
TONITOM
TOPADINE ▲
TOPSUC ▲
TORAK E
TOT HERBE F

TOTEM
TRACKER 108 EC
TRACKER 36 EC
TRADIAGRANE DAT
TRADIAGRANE DB
TRADIANET Débroussaillant 180
TRADIANET Total PM
TRADIANOL BR 195
TRADIANOL BR 42
TRADURON FLO 80 ■ ■ ■
TRAFFIC TR
TRAZINEX ▲
TREELINK
TREVI 10 ▲
TRIAXID
TRIOR
TRIORMONE DP
TRISOL
TUE-HERBE 80 Granulé
TUVER Acaricide

U46 SUPER
USTILAN
USTILAN LD
UTRACIDE 20 bouillie
UTRACIDE 20 liquide

VALORIS EV
VAMIN LM
VANG 02 28
VC 13 PHYTEUROP
VEGEPRON DS ▲
VELPAR L ● ●
VELPAR S ● ●
VERECAR T
VIKTOR
VISIRON ▲
VISOR + SAFENEUR
autosuspensible ▲
VISOR S
VITITERB ▲
VONDURON ■ ■ ■

WAKIL MULTI PEPITE
WAKIL MULTI PEPITE COLORE
WEED NET 88
WEEDAZOL Spécial
WEEDAZOL TS
WEEDONE Débroussaillant 360 D
WEEDONE T-5
WEEDORAIL

XOKKO plantations ▲
XOKKO plantations dilué ▲

ZED ▲
ZEP Désher. Total
ZEPHIR
ZORIAL

Attention
Cette liste ne concerne que les produits à destination des professionnels. Elle ne tient pas compte des usages sur les cultures tropicales.

Avertissement :
Cette liste est communiquée à titre indicatif et n'a pas de caractère exhaustif. Elle peut être sujette à modification sans préavis. Pour plus d'information, questionnez votre conseiller habituel.

■ ■ ■ Date limite d'utilisation : 30 juin 2003 sauf pour l'usage - lentilles

▲ Date limite d'utilisation : 30 septembre 2003

● ● Produit retiré au 31 décembre 2003 sauf pour quelques usages essentiels.

